NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
AVIS DE L'UVCW

John ROBERT,
Conseiller expert

Isabelle DUGAILLIEZ,
Conseiller expert

Dans sa note déposée à la Chambre le 5 novembre 2020 (DOC 55-1580/019), la Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, a donné les grandes lignes de ses priorités pour l'année à venir. Nous en reprenons ici les passages le plus pertinents pour les pouvoirs locaux et pour les zones de police et de secours, assortis de nos commentaires et réactions.

1. POLICE

1.1. Financement

« ***Une augmentation structurelle et progressive du budget de la police a été intégrée dans le budget pluriannuel. Il s'agira en 2021 d'une augmentation de 50 millions d'euros. Ce montant sera utilisé en priorité pour le recrutement de 1.600 aspirants. La reste des moyens disponibles sera utilisé pour une digitalisation poussée […]*** » **(p. 4).**

[…] « Après 20 ans, il est temps de revoir globalement le financement des zones de police locale.

Il est nécessaire de prévoir un modèle de financement objectif et transparent.

Notre administration sera chargée d'initier et de piloter une commission d'experts multidisciplinaires qui doit définir, avant 2024, un nouveau modèle de financement de la Police locale […] » **(p. 16).**

Si la note de politique de la Ministre ne le précise pas, l'accord de Gouvernement précise quant à lui qu' « *une augmentation structurelle progressive du budget de la police est prévue à concurrence de 50, 70, 90 et 100 millions EUR au cours de la période 2021-2024. Une part importante sera consacrée au recrutement d'aspirants supplémentaires pour la Police intégrée, de manière à garantir un afflux suffisant de capacité policière, tant au profit de la Police locale que de la Police fédérale. Cela équivaut à un tiers des crédits supplémentaires alloués. L'enveloppe supplémentaire de crédits de fonctionnement et d'investissement de 30 millions d'euros qui a été allouée en 2020 sera pérennisée.* »

Voilà sans doute la meilleure nouvelle de toute la note de la Ministre, certainement couplée à celle qui annonce la révision de la norme KUL vers un mécanisme de financement objectif et transparent, tout aux antipodes de l'usine à gaz que constitue depuis 2001 le système des dotations fédérales et communales aux zones de police.

Il semble évident que l'UVCW devra faire partie de la commission d'experts annoncée.

1.2. Personnel

✔ « ***À partir de 2021, nous recruterons 1.600 nouveaux effectifs. En vitesse de croisière, environ un tiers de l'augmentation structurelle du budget de la police sera utilisé à cette fin*** » **(p. 4).**

La Ministre annonce le recrutement de 1.600 personnes (inspecteurs) dès 2021, mais aussi, dès la même année, une augmentation du quorum annuel d'inspecteurs en chef spécialisés.

Il s'agit bien sûr d'une bonne nouvelle, même si l'on ne connaît pas la ventilation de ce nouveau contingent. La Ministre ne précise toutefois pas s'il s'agit de membres de la police intégrée (police locale comprise), ou juste de la police fédérale.

Pour rappel, ce chiffre de 1.600 policiers était déjà celui annoncé depuis 2015, pour la création de la seule Direction de la sécurisation (DAB) de la police fédérale, mais à ce jour elle n'a pu recruter que 700 personnes environ.

Il n'en reste pas moins que tout renfort de la police fédérale va constituer indirectement une amélioration de la situation des zones de police, ne serait-ce que parce que la police fédérale fera moins appel au soutien des polices locales.

✔ **« *Les objectifs ambitieux concernant le recrutement de nouveaux effectifs doivent être soutenus par un positionnement de la police en tant qu'employeur attractif et moderne.***

[…]

La recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et le fait de laisser un certain degré d'autonomie et d'autogestion aux membres du personnel […].

Un test de diversité sera intégré dans les nouvelles épreuves de sélection […].

La mise en œuvre du Masterplan Infrastructure se poursuivra […]. Toujours en 2021, une série de chantiers seront entrepris […] **(p. 6).**

L'intégrité reste évidemment une valeur fondamentale du travail professionnel de la police. […] lutte contre les consultations illégales des banques de données.

[…] la violence à l'égard de la police est inacceptable et doit être combattue avec fermeté **» (p. 7).**

Ces projets et points d'attention concerneront toute la police, locale comprise. Il faudra évidemment rester attentif aux impacts financiers et opérationnels sur les zones de police, et veiller à ce que des décisions fédérales de gestion du statut policier n'occasionnent pas des surcoûts cachés pour les zones, et donc pour les communes.

✔ **Fin de carrière :** la Ministre souhaite clarifier structurellement le système de non-activité préalable à la pension (NAPAP) et son financement.

✔ **Loi disciplinaire :** une réforme est prévue afin de garantir un traitement plus fluide des affaires. La Ministre envisage d'aboutir à un consensus avec les organisations syndicales.

1.3. Organisation - Fonctionnement

« *[…] nous voulons donner la priorité absolue au travail sur le terrain. C'est pourquoi une évaluation permanente de l'application de la circulaire ministérielle relative aux tâches administratives de la police sera mise en place.* »

[…] Une évaluation du mécanisme de solidarité entre les zones de police en ce qui concerne les renforts pour des missions de police administrative, doit en outre conduire à un déploiement plus important sur le terrain **» (p. 4).**

La recherche d'économies en termes d'appui policier à d'autres autorités (locales en particulier), ainsi que le recours à la solidarité opérationnelle interzonale sont des astuces qui ont déjà été utilisées depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs.

Or, après tout ce temps, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas faire saigner une pierre, et que le nerf de la guerre d'une capacité policière suffisante reste toujours un financement adéquat. On a vu que ce financement était dans les cartons de ce Gouvernement : il faudra s'assurer qu'il sera adéquat par rapport aux missions actuelles et nouvelles qui sont demandées à la police.

« *En 2021, la police continuera à miser sur l'innovation digitale […]*

Le projet I-Police sera poursuivi. […]

L'application FOCUS stimule et facilite le travail opérationnel mobile. […]

La mise en place du bouclier de caméras national ou du réseau ANPR se poursuivra en 2021. […]

Un registre central des arrestations policières sera mis en place en 2021 […]

Durant la crise COVID-19, les citoyens n'ont pas hésité à recourir au guichet temporaire COVID créé pendant la crise sanitaire au sein de Police-on-Web. Le guichet digital continuera son développement. Les possibilités d'utilisation d'une e-Box seront examinées **» (p. 5).**

L'innovation digitale est une avancée inévitable et bienvenue dans le monde hyper connecté dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Tous les systèmes permettant d'accélérer le travail policier sont évidemment dignes d'intérêt, afin d'en retirer les meilleurs avantages.

Il faudra toutefois, ici aussi, rester attentif aux éventuels « gadgets » et autres mirages technologiques, éventuellement coûteux et lourds, qui seraient brandis comme des réponses politiques faciles et illusoires aux problèmes bien réels de capacité sur le terrain.

✔ **Une police au plus proche des citoyens et administrations locales**

« Un fonctionnement policier très décentralisé et proche du citoyen est pour moi essentiel. C'est pourquoi nous prévoyons :

1. ***une évaluation de la satisfaction du citoyen quant à la proximité de la police***

2. ***des initiatives qui rendront la fonction d'inspecteur de quartier plus attrayante et qui contribueront à renforcer la relation entre la police et le citoyen, entre autres par :***

   - ***le déploiement d'équipes de quartier à part entière***
   - ***une formation adaptée***
   - ***une accessibilité accrue via les réseaux sociaux***

3. ***le déploiement de volontaires au sein de la police***

4. ***un partenariat solide avec les administrations locales »* (p. 8).**

Ces initiatives en faveur de la police de proximité sont les bienvenues, même si ce laïus figure invariablement dans les notes de politiques fédérales de ces dernières années, sans que l'on n'en voie forcément l'impact dans nos rues.

Au-delà des mots, il conviendra de s'assurer de trouver quel corps donner à ces belles intentions.

Par ailleurs, l'idée d'un déploiement de « volontaires » au sein de la police laisse a priori songeur, voire méfiant : quels types de missions pourraient être dévolus à de tels volontaires, non membres des services de police, sans porter atteinte à la vie privée et au vivre-ensemble dans nos villages et nos quartiers ?

N'est-ce pas un autre mirage visant à pallier, à bon compte, les insuffisances en matière de capacités policières ?

✔ **Lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme**

***« […] L'expertise déjà acquise et la structure actuelle de la task force nationale, de la task force locale et de la cellule de sécurité intégrale locale [CSIL] en matière de radicalisation seront étendues à l'ensemble des mouvements extrémistes »* (p. 10).**

Avant d'étendre ce système de surveillance locale et supralocales, il convient d'évaluer son efficacité et son coût actuels.

✔ **Sécurité routière**

« La Police intégrée se focalisera sur des actions ciblées pour atteindre l'objectif de soumettre un conducteur sur trois par an à un contrôle routier.

[…] la Police fédérale de la Route continuera à miser sur l'automatisation du traitement des amendes.

***[…] phase 2 du projet Mercurius permettra un contrôle systématique et rapide des éventuels retraits de permis de conduire et déchéances* » (pp. 11-12).**

À noter que le mécanisme financier du Fonds de la sécurité routière sera intégré dans la réforme annoncée du mécanisme des dotations aux zones de police.

✔ **Autres projets (pp. 9 à 13 et 17) :**

- Liés à la police fédérale (lutte contre la criminalité organisée, police technique et scientifique, gestion des frontières, coopération policière internationale, etc.)
- Renforcement de la gestion de crises (essentiellement la crise sanitaire en 2021)
- Gestion du « New Way of Protesting » (évolution de la doctrine de la « gestion négociée de l'espace public », pour les manifestations notamment)
- Attention portée aux victimes (violence intrafamiliale, victimes de la route, victimes de la criminalité)
- Centrales 112 (renouvellement de la procédure de recrutement des calltakers ou opérateurs, et meilleure formation, et par ailleurs, migration des centrales 112 vers une architecture supra provinciale d'ici 2023).

✔ **Partenaire actif des administrations locales**

« En tant que partenaire actif des administrations locales, nous voulons leur fournir des outils et des ressources.

La politique de subvention relative à la politique de sécurité et de prévention sera ainsi revue en 2021. […]

***Le Gouvernement fédéral a prolongé les plans stratégiques de sécurité et de prévention (2014-2017) jusque fin 2020 sans y apporter des modifications. Je demanderai au Gouvernement de les prolonger d'un an pour pouvoir préparer correctement la réforme annoncée de la politique d'impulsion* (p. 14).**

***[…] évaluation des outils de mise en œuvre contenus dans la loi SAC […]. L'interdiction de lieu sera renforcée et élargie* » (p. 15).**

Une nouvelle prolongation d'un an des PSSP nous est donc annoncée, mais cette fois en vue de basculer en 2022 dans un nouveau système rationalisé d'octroi de subventions en matière de sécurité.

Couplée à la réforme du financement des zones de police évoquée plus haut, cette nouvelle approche d'aide fédérale à la sécurité et à la prévention est une occasion de remettre à plat, sous cette législature, une politique qui est en roue libre depuis de trop nombreuses années.

✔ ***« […] nous croyons en une police de proximité et nous voulons œuvrer en faveur d'une plus grande participation des citoyens à la politique de sécurité […].***

***Nous voulons donc donner des impulsions à diverses formes de participation et tirer des enseignements des bons exemples dans le domaine du contrôle citoyen, de l'aide à la détection, de la médiation de voisinage ou de la participation de citoyens à la prise de décisions politiques* » (p. 15).**

Cette approche de la police de proximité, qui consiste plus à faire se rapprocher les citoyens de la police locale que l'inverse, trouve sans doute plus d'écho en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles.

La participation active de la population aux missions de police, associée au projet susmentionné d'un engagement de volontaires en soutien à la police, présente peut-être certaines opportunités intéressantes, mais le risque est que les dérives potentielles (société de la délation et du contrôle citoyen permanent) ne surpassent les avantages en termes de réduction de coûts d'engagement de nouveaux policiers de proximité.

✔ ***« Afin d'optimiser la capacité d'action […], le fonctionnement de la Commission permanente de la Police locale fera l'objet d'une évaluation.***

***Dans le même ordre d'idées, le Conseil des bourgmestres […] doit être en mesure de fonctionner pleinement. À ce titre, une nouvelle méthode de composition du conseil et un élargissement de ses compétences sera proposé au Gouvernement* » (p. 15).**

Cette intention concernant la fonction consultative locale en matière de police, qui nous avait déjà été divulguée lors de notre première rencontre virtuelle avec la Ministre fin 2020, est assurément une bonne nouvelle, spécialement si, outre une autre méthode de composition (impliquant les Unions des Villes ?), il est envisagé un élargissement de compétences (pouvoir de proposition spontané ? Compétence élargie à l'incendie et aux matières de sécurité en général ?) de cet organe consultatif qui n'est aujourd'hui qu'une coquille vide.

2. INCENDIE

Comparé aux projets et développements axés sur la police en général, il semble que les zones de secours n'inspirent pas la Ministre outre mesure : sur les 22 pages de sa note de politique, une seule (la page 18) est consacrée à la sécurité civile au niveau zonal.

On peut y lire les points suivants.

2.1. Financement

✔ **« *Afin d'améliorer encore l'appui fédéral aux zones de secours et aux services d'incendie bruxellois, leur financement sera augmenté. Le tableau ci-dessous reprend les augmentations des dotations fédérales par année jusqu'en 2024, année au cours de laquelle ce financement atteindra quasi les 200 millions d'euros* » p. 18).**

Montant total des dotations fédérales aux zones de secours et au SIAMU		
2020		152.063.000
2021	+ 25.000.000	177.063.000
2022	+ 10.000.000	187.063.000
2023	+ 2.000.000	189.063.000
2024	+ 5.000.000	194.063.000

Si l'annonce d'une nouvelle injection financière fédérale pour les zones de secours est toujours une bonne nouvelle, on constatera que, mis à part cette année 2021 (25 millions prévus), pour les trois années suivantes ne sont prévues que des augmentations quasi symboliques, à peine plus élevées que l'indexation. Or, le principe de base auquel les zones et les communes comptent rester attachées reste celui de l'évolution vers un financement 50/50, tel que prévu par l'article 67 de la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile.

Cette évolution doit s'opérer sur base de calculs précis et officiels, à réaliser au sein d'un groupe de travail fédéral associant les Unions des Villes et Communes, tel que cela avait été annoncé l'année dernière, et qu'il convient de relancer. C'est sur base de ces calculs que le financement fédéral nécessaire pourra être évalué, et non par une mesure budgétaire (très modeste) telle que prévue dans la note politique de la Ministre.

2.2. Personnel

✔ Le statut des pompiers sera évalué et celui des volontaires modernisé (la Ministre souhaite donner une première impulsion en 2021), en tenant compte du fait que les volontaires exercent une autre profession et ont une famille.

✔ La Ministre annonce vouloir investir dans la concertation et dans la formation, dès 2021, mais aussi dans le développement de compétences et dans les ressources. Selon la Ministre, les programmes de formation doivent être alignés sur les besoins des zones et des membres du personnel. Elle souhaite accorder un rôle important à l'apprentissage en ligne.

2.3 Organisation - Fonctionnement

✔ **« *[…] Nous investissons donc dans une concertation structurelle entre la Direction générale Sécurité civile et Netwerk Brandweer, ReZonWal et les membres du SIAMU de Bruxelles-Capitale d'une part, et la Direction générale et les organisations syndicales d'autre part* » (p. 18).**

À la différence de la police pour laquelle la Ministre annonce une réforme et un développement des missions du Conseil des bourgmestres (cf. plus haut), il apparaît ici que la concertation en matière d'incendie n'impliquerait pas les Unions des Villes.

La Ministre considère-t-elle que les autorités locales et zonales sont représentées par Netwerk Brandweer en Flandre et Rezonwal côté wallon ? Pour rappel, Rezonwal est l'association des commandants des zones de secours wallonnes (et pas de leurs autorités politiques, rôle exercé par notre association). Ou alors faut-il comprendre que l'extension des compétences du Conseil des bourgmestres pourrait justement concerner les zones de secours, en plus des zones de police ?

C'est évidemment un point sur lequel il est nécessaire d'obtenir rapidement clarification.

✔ **Au sujet de la réglementation relative à la protection contre les incendies et les explosions**, la Ministre annonce qu'elle va examiner, en 2021, comment les textes pourraient être rendus moins prescriptifs et plus axés sur les résultats.

✔ **Protection civile**

« Nous voulons clarifier davantage le rôle de la Protection civile, en collaboration avec ses principaux partenaires, tels que les zones de secours, la police, la Santé publique et la Défense […] **» (p. 19).**

3. AUTRES MATIÈRES INTÉRIEUR (POPULATION, ÉLECTIONS)

✔ **Identité**

« Une grande importance est accordée à juste titre à la sécurité des cartes d'identité. En 2021, nous voulons encore accroître cette sécurité en adaptant la puce qui se trouve sur la carte […] **(p. 19).**

[…] les communes et fonctionnaires locaux seront formés pour détecter et signaler des fraudes à l'identité via l'application FIFR (Federal Identity Fraud Reports) **» (p. 20).**

✔ **Population**

« […] mes services soutiendront les villes et communes en simplifiant les procédures relatives aux registres de la population et au Registre national, en fournissant des règlements types, en renouvelant l'infrastructure, en assurant la gestion opérationnelle de la Banque de données des Actes de l'État civil, en déployant une norme commune pour les adresses et en créant un nouveau registre des nouveau-nés. Je commencerai en 2021 avec une centrale d'achat pour les équipements biométriques que les communes devront se procurer. […] **» (p. 20).**

✔ **Élections**

« Une concertation est […] organisée avec les communes, les bureaux principaux, …au sujet d'une simplification et digitalisation du processus [de cybersécurité et digitalisation]. Une modification de loi sera aussi proposée à cette fin **» (p. 20).**